



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire de Londinières n°2026_003

L'an deux mille vingt-six, le **24 février** à vingt heures s'est réuni le conseil de la communauté de communes de Londinières à Osmoy Saint Valéry.

Sous la Présidence de Mme Armelle Biloquet.

Objet : Convention ABJ Outillage du peintre

Nombre de Membres :

En exercice : 33

Présents : 25

Absents : 1

Absents excusés : 7

Pouvoirs : 0
 Votants : 25

Pour : 25
 Contre :
 Abstention :

Secrétaire de séance :

Mme BOURGEOIS Marie-Josée

BAILLEUL-NEUVILLE	Mme CARNET Céline
BAILLOLET	Mme LERMECHAIN Maryse
BURES-EN-BRAY	M. LÉVÊQUE Jacky, Mme BRETON Charlyne Abs ex
CLAIS	M. LEBORGNE Vincent, Mme CAMENISCH Sabine
CROIXDALLE	M. MARTEL Jean-Paul, M. LEFEBVRE Luc Abs ex
FRÉAUVILLE	M. MARTEL Christian
FRESNOY-FOLNY	M. DEBURE Gilbert Abs ex, M. HAESAERT Médard, Mme CAPLET Corinne, M. DUPUIS François
GRANDCOURT	M. DE CHEZELLES Arnaud Abs ex, M. ROBIN Emmanuel Abs ex
LONDINIÈRES	Mme BILOQUET Armelle, M. DUMOUCHEL Jean-Marie, Mme MARTEL Régine, M. HURARD François, Mme DEPOIX Marie-Claude Abs ex, Mme LEGRAND Catherine, Mme WATTELIER Nathalie Abs ex
OSMOY-SAINT-VALERY	Mme BOURGEOIS Marie-Josée, M. LECLERC David
PREUSEVILLE	M. VASSARD Hervé,
PUISENVAL	Mme LEDUE Sabine
SAINTE-AGATHE D'ALIERMONT	M. PEPIN Martial, M. MOREL Jean-Marc
SAINT PIERRE DES JONQUIERES	Mme BILLER Bénédicte,
SMERMESNIL	M. GRANDSIRE Bruno, Mme DESBUREAU Régine
WANCHY-CAPVAL	M. BOINET Olivier Abs ex, M. TAFFIN Guy

Délibération transmise en Sous-Préfecture et ayant fait l'objet des formalités de publicité – certifiée exécutoire, la Présidente

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses dispositions relatives à l'organisation et à la gestion du service public de prévention et de gestion des déchets ;
 Vu le Code de l'environnement, et notamment les dispositions relatives à la responsabilité élargie du producteur (REP) et à l'organisation des filières de collecte et de traitement des déchets ;
 Vu les compétences exercées par la Communauté de Communes de Londinières en matière de gestion des déchets et l'exploitation de la déchetterie communautaire ;

Considérant la nécessité d'améliorer le tri et la valorisation des déchets apportés en déchetterie, et de développer des filières dédiées permettant une prise en charge conforme et optimisée ;

Considérant la possibilité de déployer, en déchetterie, la filière ABJ « Outillages du peintre » via la signature d'une convention avec l'éco-organisme EcoDDS, précisant notamment les modalités de collecte, d'enlèvement, de consignes de tri, de traçabilité et, le cas échéant, de prise en charge financière ;

Considérant l'intérêt de ce dispositif pour renforcer la performance de tri, sécuriser la gestion de ces déchets et contribuer aux objectifs de prévention et de valorisation ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 : D'approuver la mise en place, au sein de la déchetterie communautaire, de la filière ABJ « Outillages du peintre » portée par EcoDDS.

Article 2 : D'approuver les termes de la convention à intervenir entre la Communauté de Communes de Londinières et EcoDDS relative à l'organisation de la collecte et de l'enlèvement des déchets relevant de la filière ABJ « Outillages du peintre », ainsi que toutes modalités pratiques associées (tri, contenants, fréquence d'enlèvement, traçabilité, conditions financières le cas échéant).

Article 3 : D'autoriser Madame la Présidente à signer ladite convention avec EcoDDS, ainsi que tout avenant et tout document nécessaire à sa bonne exécution.

Pour extrait conforme,

Présidente,

BILLOQUET Armelle

